CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A BUT NON LUCRATIF D’UN SALARIE

Entre les soussignés

< Dénomination de l’organisme de gestion >, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de <...> le <...>, publiée au Journal Officiel du <…>, dont le siège social est à <...>.

Représentée par <nom, prénom> (Eventuellement, spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du <...>).

D’une part,

Et,

Madame ou Monsieur <nom, prénom> salarié(e) dudit OGEC

Ainsi que

< Dénomination de l’organisme de gestion >, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de <...> le <...>, publiée au Journal Officiel du <…>, dont le siège social est à <...>.

Représentée par <nom, prénom> (Eventuellement, spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du <...>).

D’autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Pour faire face ≪à des besoins de désinfection et de ménage etc.≫ <l’Ogec A> et <l’Ogec B>, ont décidé (*éventuellement* : après consultation du CSE si ce dernier est dans une configuration de 50 ETP et +) de coopérer.

L’objet de ce détachement est d’assurer les missions suivantes :

<…>

Article 2 – Salarié(e) concerné(e)

Au titre de la présente convention, <l’Ogec A> convient de mettre à la disposition de <l’Ogec B> Madame ou Monsieur <nom, prénom>. Madame ou Monsieur <nom, prénom> donne son accord par les présentes.

Compte tenu de l’urgence, et de la situation exceptionnelle, il est décidé d’un commun accord de ne pas établir un avenant au contrat de travail.

Au sein de <l’Ogec A>, Madame ou Monsieur <nom, prénom> est employé(e) en qualité de <indiquer l’emploi> (indiquer la strate de rattachement pour un salarié relevant de la section 9 de la CC EPNL).

Madame ou Monsieur <nom, prénom> sera encadré(e) par Madame ou Monsieur <nom, prénom> en sa qualité de <<chef d’établissement ou son sub-délégataire, chef de service >> qui lui donnera toutes les instructions nécessaires et contrôlera l’exécution de son travail tout en respectant consignes de sécurité imposées dans le cadre de l'épidémie du coronavirus.

Article 3- Temps et lieu de travail

Madame ou Monsieur <nom, prénom> exercera son activité dans < l’Ogec B > selon l’organisation prévisionnelle suivante : <<>>

Compte tenu de l’urgence, cette organisation pourra être modifiée chaque jour en fonction des demandes.

< l’Ogec B > l transmettra au prêteur chaque semaine à <l’Ogec A>, un relevé des heures effectuées par Madame ou Monsieur <nom, prénom>

Article 4 – Gestion du personnel

Pendant la durée de la mise à disposition auprès de <l’Ogec B>, <l’Ogec A> reste employeur de Madame ou Monsieur <nom, prénom>, la ou le rémunère et assure son suivi administratif.

<L’Ogec A> doit recevoir de <l’Ogec B>, toutes informations sur les absences de la ou du salarié(e) pendant son temps de travail dans <l’Ogec B> dont les justificatifs lui seront directement adressés.

Le pouvoir disciplinaire reste de la compétence exclusive de <l’Ogec A>.

Article 5 – Conditions financières de la présente convention

Cette opération de détachement s’inscrit dans le cadre d’un partenariat entre associations à but non lucratif et n’a pour <l’Ogec A> aucun but lucratif.

En conséquence, <l’Ogec B> remboursera à <l’Ogec A> y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition, sur présentation d’une facture mensuelle :

* La rémunération, les charges patronales, les primes, les avantages divers et les indemnités de congés payés ;
* Les frais de déplacement et hébergement professionnels.

(selon nous des règles de proratisation au regard du nombre d’enfants rattachés à l’OGEC B pourraient être appliquées ; il serait en effet curieux de faire peser sur l’établissement d’accueil la totalité de la charge alors même qu’il accueille dans le cadre d’un partenariat des enfants rattachés à l’établissement B)

Article 6 – Responsabilité du fait des salariés détachés

Les parties à la présente renvoient à la convention d’accueil du <…>.

Article 7 – Durée de la mise à disposition

Cette mise à disposition prend effet le <date> et devrait normalement cesser le ≪≫

 Fait à <…>, le <…>,

 En triple exemplaire

<Signature des parties précédées de la mention « Lu et approuvé »>

<Ogec A> <Ogec B> Salarié(e)